

Législature 2020-2025
Délibération no 262
Séance cm du 13/05/2025

Motion du groupe PLR
Encourageons le désendettement à Thônex

Considérant :

- La loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), adoptée en mars 2023 et entrée en vigueur en janvier 2024, qui vise notamment à :
 - Sensibiliser et prévenir le surendettement
 - Déetecter précocement les situations à risque
 - Offrir un accompagnement personnalisé
 - Cordonner les efforts des acteurs publics et privés
- Que le surendettement est un **enjeu social et économique majeur**, affectant la qualité de vie de nombreux habitants de notre commune.
- Qu'une administration de proximité, **accessible et bien coordonnée**, est essentielle pour prévenir l'exclusion sociale et soutenir les foyers en difficulté.

Sur proposition du Parti Libéral Radical,

le Conseil municipal de Thônex

invite

Par 18 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

le Conseil administratif à renvoyer cette motion à la commission cohésion sociale afin d'étudier les possibilités proposées ci-dessous :

1. De renforcer le programme communal de lutte contre le surendettement, en restant dans un principe de subsidiarité et en partenariat avec les services sociaux et les acteurs associatifs cantonaux compétents. Cette action pourrait prendre la forme d'ateliers de sensibilisation et de gestion budgétaire, afin de toucher un public plus large et d'offrir un accompagnement concret.

Législature 2020-2025
Délibération no 262
Séance cm du 13/05/2025

2. De mettre en place une communication centralisée et lisible, permettant de faciliter l'accès aux dispositifs existants et d'éviter les renvois entre services, souvent source de découragement et de désengagement.

Thônex, le 14 mai 2025- ck

(MM-25-27) cm-13/05/2025

